



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement  
LA ROCHELLE**

**Canton  
LA JARRIE**

**Commune  
MONTROY**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres ayant donné procuration : 0

Nombre de membres absents excusés : 9

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2022**

Date de convocation : 22 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet à 18h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, 44 grande rue, à l'invitation de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Maire.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Séverine COURTOIS, Éric POUJADE, Julien RIVET, Xavier BESSUS, Jean GONZALEZ.

Absents excusés : Karine PIGNOUX, Stevens NAHMANI, Aurélie NICOLET, Gaëtan GRENÉ, Isabelle GRENÉ, Elodie POIRIER, Sébastien BONNEAU, Laetitia FAURENT, Anne DORKELD.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Julien RIVET est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2022

1. Travaux de voirie Rue des Ormeaux / Chemin du Pochet : demande de subvention au département au titre de la voirie communale accidentogène.
2. Travaux de voirie chemin d'accès aux services techniques : demande de subvention au titre des Amendes de police – Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité.

Le quorum étant atteint, Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Maire, ouvre la séance à 18h30.  
Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2022. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

**1. Travaux de voirie Rue des Ormeaux / Chemin du Pochet : demande de subvention au département au titre de la voirie communale accidentogène.**

Madame le Maire expose que par délibération n° 2022\_06\_29\_02 en date du 29 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé la signature d'un devis du syndicat départemental de la voirie pour la réfection de la Rue des Ormeaux / Chemin du Pochet pour un montant de 1 937,43 € HT, soit 2 324,92 € TTC.

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental, au titre de la voirie communale accidentogène.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention de 50 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental au titre de la voirie communale accidentogène,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**2. Travaux de voirie chemin d'accès aux services techniques : demande de subvention au titre des Amendes de police – Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité.**

Madame le Maire expose que par délibération n° 2022\_06\_29\_03 en date du 29 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé la signature d'un devis du syndicat départemental de la voirie pour la réfection du chemin d'accès aux services techniques pour un montant de 19 374,48 € HT, soit 23 249,38 € TTC.

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 50 000 € HT auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La séance est levée à 18h35.

La date du prochain Conseil municipal n'est pas fixée.

Viviane COTTREAU-GONZALEZ

Xavier BESSUS

Maire



Secrétaire de séance

